



# Chuzelles **INFO**

## Sommaire

N° 129 - Juin 2016

page

- 2** Le mot du Maire
- 3** Agenda
- 4** Vie des commissions
  - Affaires scolaires
  - Animation
  - Affaires sociales
  - Travaux
- 10** Actualités
  - Projet de salle communale
  - Commémorations
- 11** Infos diverses
  - Police municipale
  - Info Logement
- 14** Associations
- 19** Municipalité
  - Conseils municipaux
  - Commissions municipales



## LE MOT DU MAIRE



Suite à la concertation relative au projet de salle municipale, 5 secteurs susceptibles d'accueillir cette nouvelle structure ont été identifiés et présentés lors de la réunion publique du 1er février 2016. L'ensemble des propriétaires concernés a été rencontré. Le choix de l'emplacement a été validé par le conseil municipal du 25 mai dernier permettant d'initier la procédure d'achat du terrain et de lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Le budget primitif a été adopté lors de la séance du 10 février, vous trouverez une synthèse en page intérieure de ce bulletin. Les principaux projets d'investissement : la fin des travaux d'aménagement du parking du 1000 Club (éclairage et jeux d'enfants), des travaux de mise en conformité PMR, des travaux d'amélioration de l'éclairage public et d'optimisation énergétique des bâtiments en collaboration avec le SEDI. Les provisions et études pour la nouvelle salle communale représentent une part importante de ce budget.

Bien que pour le moment la météo ne soit pas très printanière, la période estivale arrive à grands pas. Cette période est toujours riche en événements festifs avec pour cette année en partenariat avec les communes voisines : «Caravan jazz» le 1er juillet à Serpaize, le feu d'artifice le 13 juillet à Luzinay et «Ciné été» le 29 août dans la cour de l'école de Chuzelles.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Marielle Morel

## Mairie de Chuzelles

### Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30  
mercredi et vendredi de 15h45 à 18h45

Adresse : 1 place de la mairie  
38200 CHUZELLES

Tel 04.74.57.90.97

Fax 04.74.57.43.08

Email [mairie@mairie-chuzelles.fr](mailto:mairie@mairie-chuzelles.fr)

Site internet [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

Responsable de publication : Marielle Morel

Comité de rédaction :  
Commission communication

Bulletin tiré à 900 exemplaires et distribué dans  
chaque foyer de Chuzelles

N° 129 - dépôt légal Juin 2016

## INFOS DIVERSES :

### Des changements au secrétariat

Stéphanie Lopes étant actuellement en congé parental, et Lauriane Dumas en congé de maternité, 2 nouvelles personnes ont rejoint Bernadette Martel au secrétariat. Jenny Cerato sera présente jusqu'en Février 2017, et Frédérique Dutel jusqu'à fin octobre 2016

De ce fait, le secrétariat n'accueillera pas de jeunes en "job d'été" cette année. Par contre, dans le cadre des services techniques, 2 jeunes Chuzellois seront accueillis entre le 15 juillet et la fin août.



## Les prochaines manifestations à Chuzelles

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	HORAIRE	LIEU
<b>Juin 2016</b>				
Samedi 11	<b>Tournoi de pétanque</b>	ACAC	13h	Stade
Vendredi 17	<b>Surprise Musicale</b>	Harmonie et Chorale	19h	Place de la mairie
Samedi 18	<b>Concert</b>	Ecole de Musique	15h	1000 Club
Lundi 20	<b>Don du sang</b>	ARVS	16h	1000 Club
Vendredi 24	<b>Kermesse</b>	SOU	17h	Ecole
<b>Juillet 2016</b>				
Vendredi 1er	<b>Caravan'Jazz</b>	Municipalité	19h	SERPAIZE
Mercredi 13	<b>Feu d'Artifice</b>	Municipalité	nuit	LUZINAY
<b>Août 2016</b>				
Lundi 29	<b>Ciné été</b>	Municipalité	nuit	Ecole
<b>Septembre 2016</b>				
Lundi 5	<b>Inscriptions</b>	GV	14h	1000 Club
Mardi 6	<b>Inscriptions</b>	Ecole de Musique	16-19h	Poletières

## INFOS DIVERSES:

### Covoiturage pour Jazz à Vienne

Pendant le festival de Jazz, ViennAgglo expérimente un parking gratuit dédié au covoiturage, situé près de la gare routière. Sur inscription. Capacité 90 véhicules.

Jazz à Vienne aura lieu cette année du 28 juin au 15 juillet.

### Piscine intercommunale de Vilette de Vienne

Renseignements et horaires: 04 74 57 96 45

### Nouveau commerce ambulant

Le camion à Pizza "l'Artisan Pizzaiolo" sera désormais présent tous les jeudis soirs sur la place de la mairie

### Elections

Vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, vous vous êtes marié, vous avez constaté une erreur sur votre carte électorale ou ne recevez plus la propagande électorale...Pensez à mettre à jour votre inscription sur la liste électorale de la commune d'ici au 31 décembre 2016.

Pour cela présentez-vous au secrétariat de la mairie muni des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom
- Une pièce d'identité (carte Nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ou périmée depuis moins d'un an,
- Une copie de votre acte de mariage

### Dates des élections en 2017

- Présidentielle : 23 avril et 7 mai
- Législatives : 11 et 18 juin

# VIE DES COMMISSIONS

## Commission scolaire et périscolaire

### Les TAP de Chuzelles

Les animateurs du Centre 1000 loisirs, épaulés par des agents communaux, ont assuré la bonne marche des temps d'activités périscolaires (TAP) sur la commune de Chuzelles.

Au cours de cette année scolaire 2015-2016, les enfants de l'école élémentaire ont découvert de nouvelles activités : sport, théâtre, cirque, activités manuelles... Ils ont participé à la décoration de la cantine, de la garderie et de la mairie à Noël et contribué à l'embellissement des tables pour le repas des Anciens.

Pour la commémoration de la Libération, ils ont réalisé des drapeaux tricolores et certains ont appris les paroles de la Marseillaise qu'ils ont chantée le 8 mai.

Ces temps d'activités périscolaires se sont déroulés dans de bonnes conditions. Les enfants se sont impliqués avec plaisir dans ces nouvelles activités aux dimensions de jeu, de détente autant que de pédagogie.

Du côté des enfants de la maternelle, le nombre des participants a augmenté tout au long de l'année, avec un fonctionnement identique à celui des plus grands, assuré par Anthony Cuzin, responsable et référent du dispositif sur la commune.

Éveil et découverte ont été les maîtres-mots avec des activités telles que le yoga, les jeux sportifs, la motricité, la musique, les histoires et les contes ainsi que les activités manuelles.

L'équipe d'animateurs, coordonnée par Anthony, est composée de Dany, Valérie, Justine, Patrick, Gwenaëlle, Rim, Delphine, Odile, Janique, Marielle, Marie-Jo, Laura. Ils disposent d'un diplôme dans l'animation (BAFA, BPJEPS...), dans la petite enfance (CAP petite enfance...) ou de l'expérience auprès des tout-petits (ATSEM). Chacun a mis en œuvre ses compétences, savoir-faire au service des enfants scolarisés à Chuzelles.



### A la maternelle, l'association RECOLTER est venue à la rencontre des enfants.

C'est par un abord ludique et joyeux, que les enfants de maternelle ont découvert en avril dernier un petit panel des fruits et légumes apportés par l'association RECOLTER. Comment s'appelle ceci? C'est un fruit ou un légume? Quelqu'un sait comment il pousse? Est-ce que vous en avez déjà mangé? De nombreux élèves ont su répondre à toutes ces questions, à l'exception du céleri rave qui s'est collégalement fait traiter d'ananas!

Après ce petit quizz participatif, les légumes sont passés entre toutes les mains et ont été sentis pour reconnaître que, finalement, le céleri n'avait aucun point commun avec l'ananas... C'est avec plaisir que nous avons constaté que les enfants connaissent déjà bien les produits de notre terroir. Et justement, redonner le goût des aliments et des saisons, c'est aussi l'un des objectifs de l'association RECOLTER et de la commune de Chuzelles. C'est pourquoi, chaque semaine, la mairie offre aux enfants des fruits et/ou légumes à croquer à la récréation du vendredi matin...

Un rendez-vous à présent très attendu par nos "apprentis épicuriens"



# VIE DES COMMISSIONS

## Commission scolaire et périscolaire

### Je préfère manger à la cantine...

Ce n'est pas vraiment la cantine de Carlos, mais faire déjeuner entre 120 et 130 enfants par jour demande une certaine organisation...

Ce sont donc les petits de maternelle qui arrivent les premiers au restaurant scolaire vers 11h50, encadrés par Dany et Valérie, ils se lavent les mains, se mettent à table et déjeunent dans le calme de la petite salle avant que ne les rejoignent les CP/CE1 avec Laura et Janique aux alentours de midi.

Gwennaëlle et Lucienne font enfin rentrer "les grands" qui prennent possession de la grande salle vers 12h15. Le personnel compose les tables de façon à mélanger les CE2 CM1 et CM2, en veillant cependant à ce que chacun se retrouve avec au moins un copain de sa classe...

Pour sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire et l'importance de l'eau en particulier, un rituel de fin de repas a été mis en place. Lors du débarrassage, chaque table vide dans une bassine l'eau restant dans les pichets. Une fois toute l'eau récoltée, chacun peut se rendre compte de la quantité qui aurait été auparavant bêtement gaspillée. Ensuite ces bassines sont transvasées dans des arrosoirs et les enfants volontaires s'en servent aussitôt pour arroser les plantes et arbres situés autour du restaurant scolaire.



Les morceaux de pain sont stockés dans de grandes huches et nourrissent de nombreux animaux de la commune. Quant aux fruits et laitages non consommés, ils sont portés au restaurant du cœur de Vienne.

Avant de reprendre la classe, et sous la surveillance de toute l'équipe communale, les enfants s'amuse encore un peu dans la cour avec les nouveaux engins pour le sable et les trottinettes.



**LES RESTAURANTS  
DU COEUR**  
LES RELAIS DU COEUR

# VIE DES COMMISSIONS

## Animation

### Ambiance cabaret avec "Bonbon" pour le festival d'humour

C'est dans le mille Club métamorphosé en cabaret d'un soir et décoré de sucreries en guise d'hommage, que "Bonbon chanté des Perles" mercredi soir 23 Mars dans une salle comble, dans le cadre de la 35e édition du Festival d'Humour de la MJC de Vienne. Jaqueline Maillan, Ginette Garcin, Francis Blanche, Boby Lapointe, Patachou, Fréhel, Dranem ou Ouvrard, Bonbon a repris leurs chansons tragi-comiques sans complexe ni retenue!

Accompagnée du "Commandant de bord" Pascal Mary au piano, elle nous a emmenés en croisière à travers le répertoire des chansons françaises de 1900 à nos jours. C'est ainsi que le public, toutes générations confondues, a pu découvrir ou redécouvrir quelques petites perles. « Ca tourne pas rond », « Montélimar », « La main de ma sœur », « Ta Katie t'a quitté », « Le trou de mon quai », « Mes copains m'appellent Six Roses » et beaucoup d'autres...

Ambiance déjantée, Bonne Humeur et Rires étaient au rendez vous pour le plus grand plaisir de tous... A la fin du spectacle, la comédienne a partagé avec le public le joli "gâteau" de bonbons confectionné par une jeune Chuzelloise.



BESOIN D'AIDE ?  
BESOIN DE CONSEILS ?  
BESOIN D'OUTILS ?

TOUS LES SAMEDIS  
DE 10H À 12H30  
ET DE 14H À 16H30

**VENEZ RÉPARER  
VOTRE VÉLO  
AUX CÔTÉS  
D'UN SPÉCIALISTE**

À LA MAISON  
DE LA MOBILITÉ  
(PLACE PIERRE SÉMARD, VIENNE)

DU SAMEDI 30 AVRIL AU SAMEDI 9 JUILLET 2016  
(SAUF LE 4 JUIN)

CONTACT : VIENNAGGLO  
04 74 78 78 89 - WWW.VIENNAGGLO.FR

CAP Vélo ViennAgglo

### Circuit VTT

Depuis bientôt 2 ans, ViennAgglo, les 18 communes du pays viennois et le Club Viennois d'Animation Cycliste CVAC) travaillent de concert à la définition d'un itinéraire VTT intercommunal, traversant toutes les communes de l'agglo.

C'est un parcours de près de 180 km qui devrait parcourir les chemins de nos communes.

Plusieurs groupes de travail associant des VTTistes, le CVAC, et des élus ont eu lieu avec des représentants des communes voisines (Villette de Vienne, Luzinay, Serpaize) afin de réfléchir au tracé.

Ce projet doit être présenté en commission de ViennAgglo très prochainement et devrait être finalisé cette fin d'année. Nous espérons pouvoir vous présenter le parcours dans son intégralité dans le prochain « Chuzelles info »...

# VIE DES COMMISSIONS

## Animation : Bibliothèque municipale

Depuis 2013, année du **passage en réseau** et du changement de logiciel informatique, la bibliothèque de Chuzelles n'a cessé d'évoluer, dans le fond et la forme :

Un petit réaménagement des espaces a permis de faire «peu neuve» et la fréquentation de la bibliothèque s'est intensifiée: 6971 livres ont été prêtés en 2015, contre 5766 en 2013.

**Les animations** à la bibliothèque ont également repris de plus belle, et si en 2015 nous avons eu le plaisir d'organiser une Murder party, cette année nous avons déjà pu participer aux journées internationales du **livre voyageur** (une dizaine de livres ont ainsi pris leur envol) et les classes de CM1 et CM2 ont accueilli Fred Paronuzzi, laissant parler leur curiosité sur le métier d'auteur et ses secrets.

La bibliothèque continue à participer à **Sang d'Encre** (prix du livre policier francophone organisé par la MJC de Vienne) et la nouvelle sélection pour le prix Gouttes de Sang d'Encre (Prix des lecteurs des bibliothèques) vient d'arriver, ainsi les lecteurs fans de polars vont pouvoir se relayer pour lire les 5 livres proposés, et ainsi voter pour leur favori.

Voici la sélection 2016 :

- Battues, d'Antonin Varennes
- Concerto pour 4 mains, de Paul Colize
- Il reste la poussière, de Sandrine Collette
- Le français de Roseville, d'Ahmed Tiab
- Prendre Gloria, de Marie Neuser

A venir également au mois de septembre, **un salon numérique**: un ensemble de tablettes et liseuses sera mis à disposition pour consulter sur place, dans le même temps aura lieu une journée d'animation.

En parallèle la bibliothèque continue d'accueillir les **activités périscolaires** une fois par semaine, ainsi que les classes de primaire toutes les 3 semaines en moyenne.

La participation au réseau «30&+ » a permis à la bibliothèque de proposer aux lecteurs un large choix documentaire.

Depuis fin 2015 les lecteurs, via le site internet du réseau, ont accès au catalogue en ligne et à leur compte, pouvant ainsi réserver des livres et consulter leurs prêts.

Le réseau lui aussi continue d'évoluer, la coopération entre les bibliothèques s'intensifie pour plus de services aux lecteurs.

Nous espérons pouvoir continuer à satisfaire les lecteurs et nous réfléchissons à la façon dont nous allons fêter les 10 ans de la bibliothèque en 2017 !



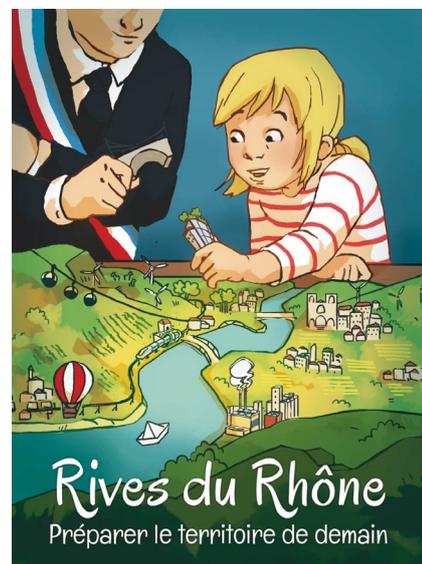
Des "livres voyageurs"...



Fred Paronuzzi

### Le SCOT des Rives du Rhône expliqué en BD

Bande Dessinée disponible à la bibliothèque et en téléchargement gratuit sur le site du syndicat Mixte des Rives du Rhône. Elle a pour but d'expliquer les enjeux du Schéma de cohérence territoriale (Scot)



# VIE DES COMMISSIONS

## Commission Affaires Sociales

### Enquête du CCAS Suite...

Suite au retour du questionnaire portant sur les différents services à domicile, soucieux de répondre aux questions des personnes intéressées et pour préciser certains points, il a été proposé une rencontre entre ces personnes, des intervenants et des élus le 7 avril au Mille Club.

Sur les 74 personnes ayant répondu au questionnaire, seulement 8 personnes ont répondu à cette invitation. Nous les remercions pour les échanges qui ont été, nous semble-t-il, enrichissants pour tous.

À l'issue de cette rencontre, trois groupes d'enfants participants aux TAP sont venus partager un goûter avec les personnes présentes. Un bon moment apprécié de tous!

Les points suivants du questionnaire ont été abordés :

### Le portage de repas :

Actuellement ce service ne fonctionne pas sur la commune, mais plusieurs Chuzellois en bénéficient délivré par différentes structures et associations des services à la personne.

Les communes de la vallée de la Sévenne sont à la recherche d'une solution afin de mettre en place un tel service mutualisé et proposer à leurs administrés une solution adaptée la moins onéreuse possible.

L'entreprise privée « Célerin traiteur » domicilié chemin de Montrozier à Seyssuel assure aux communes limitrophes le service de portage de repas à un tarif intéressant....

### Services à la personne :

Mme Carret, présidente de l'ADMR Serpaize (siège social à Villette de Vienne) présente l'association, son fonctionnement, son secteur d'intervention et les services proposés, entre autres, le ménage/repassage, aide aux toilettes, à l'habillage, accompagnement pour les courses et autres sorties....

ASPPV (Association des Service à la Personne du Pays Viennois) a édité une plaquette concernant les associations membres, avec, pour chacune d'elles les renseignements spécifiques (disponible en mairie)

### Petits dépannages à domicile, entre-aide :

L'idée de créer un service d'entre-aide inter-générationnel qui pourrait occasionnellement (et en dernier recours) intervenir à la demande chez une personne pour un service précis, une action de prévention ou mise en sécurité de la personne fait son chemin...Ce ne sont pas les demandes qui manquent, mais il reste à définir le cadre et la mise en place de ce service tant au niveau administratif, réglementaire, financier...

### APA (Dossier d'Aide Personnalisée à l'Autonomie)

Une information concernant l'aide financière apportée à la personne par le service social départemental pour le maintien à domicile, a été développée et commentée ( demande de dossier en mairie)

### Télé alarme :

Ce service proposé par ViennAgglo, et assuré par la commune, est utilisé par 18 personnes à Chuzelles. D'autres sont abonnées à des structures privées.

Le fonctionnement et le principe de ce service de télé-alarme, lien rassurant au quotidien et toutes les étapes nécessaires, de la demande à l'installation, ont été expliqués aux participants.

### AGV :

Mme Buthion, représentant la gymnastique volontaire de Chuzelles informe les personnes de l'existence de séances de « gym équilibre et mémoire » proposées aux séniors le mardi après-midi, gym adaptée aux difficultés de chacun. Possibilité de covoiturage pour assister et participer à ces séances....

### Ciné d'Or

Le CCAS de Vienne propose le premier mardi du mois 3 séances de cinéma à prix réduit aux personnes retraitées : Cinéma « les Amphis » à Vienne à 14h30, 16h30 & 19h pour 3,50€ la séance. Nous envisageons avec d'autres communes la mise en place d'un service de transport gratuit pour permettre aux personnes le désirant d'assister à la séance de 14h30. Si vous êtes intéressés, vous faire connaître en mairie.

### Transport / Service L'Va (Lignes ViennAgglo)

Pour vos déplacements sur Vienne, L'Va met à votre service un transport du lundi au samedi (mini bus ou taxi) au prix de 1,20€/trajet. Sur réservation obligatoire la veille avant 17h au **0810.414 909** (5cts/min). De nombreux arrêts sont prévus sur la commune.

Vous avez aussi la possibilité d'emprunter les lignes scolaires dans la mesure des places disponibles (ligne 2760)

Il y a également un Service PMR pour les personnes présentant un handicap moteur ou visuel et titulaires d'une carte d'invalidité.

Tous les horaires et renseignements sont disponibles en mairie ou au service Transports de ViennAgglo.

### Rappel des horaires L'Va sur demande:

#### ALLER : Chuzelles-Vienne:

Lundi au Samedi 9:00 13:50 14:50

(Attention : il s'agit des horaires d'arrivée à la gare de Vienne, votre horaire de départ vous sera confirmé à la réservation)

#### RETOUR : Vienne - Chuzelles:

Lundi au Samedi 11:20 16:45 17:50 18:30\*

\* quotidien pendant les vacances scolaires, et uniquement les mercredis et samedis hors vacances.

# VIE DES COMMISSIONS

## Commission Affaires Sociales

Le 9 avril a eu lieu l'inauguration de la 1<sup>er</sup> tranche des logements sociaux gérés par le bailleur social ADVIVO, en présence de Mme le Maire, Mr le président d'Advivo, Mr le vice-président de la commission « habitat » de ViennAgglo, de représentants d'European Homes, d'élus chuzellois ainsi que les habitants récemment installés aux Terrasses de Caucilla.

La visite des logements en travaux a permis d'apprécier les surfaces et installations des futures habitations. A l'issue de cette visite, les personnes présentes ont pu se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la municipalité à la salle des Poletières.

Les locataires du bâtiment A se sont installés à partir du début avril, l'attribution des logements pour les bâtiments B et C est en cours. Les locataires devraient emménager cet été.

Avec l'installation dans les maisons et appartements des nouveaux propriétaires et locataires, le lotissement des Terrasses de Caucilla prend vie.

Les locaux commerciaux sont en partie réservés, il reste 2 surfaces de 100m<sup>2</sup> de disponibles. Nous espérons que ces locaux qui seront occupés à partir de septembre (superette, professionnels de santé, ...) apporteront aux chuzellois plus de confort et de facilité au quotidien.



## Commission Travaux

### Le parking

Les travaux sont terminés et la réunion de parfait achèvement aura lieu fin juin. Les diverses plantations (garanties 2 ans) vont commencer à prendre leur place, merci d'y faire attention. Nous avons pu intégrer dans l'enveloppe budgétaire initiale des sanitaires publics accès handicapés (disponibles en juillet), un parking à vélo, le déplacement de l'arbre de la liberté (un tilleul).

Nous avons fait la reprise de crépi de l'ancienne école, ainsi que la finition des murets sur la route du verdier.

### Les divers entretiens de la voirie :

A ce jour tous les travaux de voiries sont terminés ou presque. Les traçages au sol seront très bientôt réalisés par les services de VennAgglo.



*Miscanthus sinensis Yaku Jima*

*Verbena Bonariensis*

# ACTUALITÉS

## Projet de salle communale



Le projet de salle communale à vocation culturelle, sportive et festive est entré dans une nouvelle phase. L'étude préliminaire consistant à identifier les besoins et à élaborer différents scénarii d'implantation avait mis en évidence la nécessité de trouver une surface de 5000 à 7000m<sup>2</sup>, et avait listé 5 zones possibles pour sa localisation (voir le résumé de la réunion publique de restitution dans le bulletin précédent). Suite à cette étude, les propriétaires de terrains dont la superficie était suffisante et situés dans les 5 secteurs identifiés ont été rencontrés (soit une quinzaine environ).

Parmi les réponses positives, le choix de la commune s'est porté sur le terrain offrant le meilleur compromis en terme de proximité du centre-village, d'accès piétonnier et de voirie. Le Conseil Municipal du 25 Mai dernier a validé l'achat du terrain, mais aussi le lancement d'appel à candidatures pour la maîtrise d'oeuvre du projet. Le choix du cabinet d'architecte qui sera en charge de la conception et du suivi du projet, se fera en 2 temps : lors d'une première phase en juillet le jury choisira les 3 candidats admis à participer au concours, puis ceux-ci auront jusqu'au mois de novembre pour proposer leur projet détaillé. Le jury sera composé de la Commission d'Appel d'Offre plus 3 personnes qualifiées. Le cabinet Initial Consultant qui a réalisé l'étude de pré-programmation continuera d'assister la commune pendant le processus de concours.

## Commémorations



A l'occasion de la traditionnelle commémoration de l'Armistice de 8 Mai 1945, cette année encore les enfants ont été très impliqués dans la cérémonie. Ils ont exposé des posters aux couleurs du drapeau national qu'ils avaient préparés pendant les TAP. Ils se sont également joints à la chorale et l'harmonie pour entonner la Marseillaise qu'ils avaient répétée avec Mme Simone Payet, chef de chœur de "la clé des chants". Ce moment avait été préparé de longue date en collaboration avec leurs enseignants et les animateurs du TAP.



## L'info logement du trimestre

### Qu'est-ce que VISALE :

Il s'agit du nouveau dispositif de sécurisation des loyers impayés (hors dégradations locatives) de la résidence principale dans le parc privé, financé et géré par Action Logement. L'objectif est d'éviter que l'absence de logement soit un obstacle à l'accès à l'emploi.

**Les bénéficiaires :** Le titulaire du bail doit être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole entrant dans un emploi et dans un logement locatif du parc privé meublé ou non-meublé. Les logements sociaux ne sont pas concernés.

**Montant garanti :** la caution VISALE prend en charge 36 mois de loyers et charges locatives impayés, net d'aides au logement.

**Durée de la caution :** la caution VISALE est limitée au premier bail de 3 ans et jusqu'au départ du locataire, s'il a lieu avant.

**Modalités d'obtention :** la caution VISALE est gratuite et dispense de toute autre caution. La souscription se fait via internet : [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

### Copropriété, comment ça marche ?

Chaque année, les copropriétaires se réunissent en AG pour approuver les dépenses de fonctionnement réalisées par le syndic, voter un nouveau budget prévisionnel pour l'année à venir, adopter éventuellement les décisions relatives à la réalisation de travaux en copropriété aux majorités requises.

La nouvelle réglementation issue de la loi ALUR a pour effet d'informer l'ensemble des occupants de l'immeuble, de la réalisation de travaux au sein de la copropriété notamment et d'organiser pour les copropriétaires, la consultation des justificatifs des dépenses réalisées par le syndic pour assurer l'entretien de l'immeuble.

**Pour l'ensemble des occupants de la copropriété : l'information des décisions adoptées en AG :** dans un souci d'informer les occupants d'un immeuble en copropriété, des décisions prises par l'AG pouvant modifier leurs obligations en termes de charges et de conditions d'occupation, la loi impose désormais au syndic de les informer des décisions adoptées par les copropriétaires dans les 3 mois suivant la tenue de l'AG.

**Pour les copropriétaires : L'organisation de la Consultation des justificatifs de charges auprès du syndic :** dorénavant, toutes les assemblées générales dont les convocations ont été notifiées aux copropriétaires à compter du 1er avril, sont soumises à un nouveau mode de consultation des justificatifs de charges auprès du syndic. Parmi les pièces concernées, notamment les factures et contrats en cours. Le syndic doit tenir les pièces à la disposition des copropriétaires pendant le délai séparant la convocation à l'AG et sa tenue (21 jours minimum).

### Recouvrement des petites créances : La nouvelle procédure simplifiée à compter du 1er juin 2016

**Les conditions d'ouverture de la Procédure :** le non-paiement de la somme doit résulter de l'inexécution d'une obligation prévue au contrat unissant le créancier au débiteur. Ex : défaut de règlement des loyers du locataire envers le bailleur pour un montant inférieur à 4000€.

Cette nouvelle procédure est mise en oeuvre par l'huissier de justice territorialement compétent à la demande du créancier (lieu ou le débiteur à son domicile).

**Procédure :**

- Saisine de l'huissier de justice par le créancier
- Invitation du débiteur à répondre à la procédure de recouvrement « des petites créances »

**Conséquences de l'accord ou du refus du débiteur :** en cas d'accord du débiteur, l'huissier émet une proposition sur le montant et les modalités de paiement. Si cela convient au débiteur, l'huissier délivre au créancier un titre exécutoire récapitulant les démarches effectuées en vue de la conclusion de cet accord. Ce titre exécutoire a alors la valeur d'une décision de justice, permettant au créancier de procéder à son recouvrement forcé en cas de non-respect par le débiteur de ses engagements.

**En cas d'échec de la procédure** ou en cas de refus exprès ou implicite de la part du débiteur de participer à la procédure, l'huissier constate la fin de la procédure de recouvrement simplifiée. Le créancier doit alors s'adresser au juge.

**NB :** le contenu de la lettre recommandée et les formulaires d'acceptation et de refus devraient être définis très prochainement par arrêté !

**ADIL 38 :** 2 boulevard M<sup>el</sup> Joffre 38 000 Grenoble - Tel 04.76.53.37.30

**Permanences à Vienne :** ViennAgglo, Bâtiment Antarès, 30, avenue du Général Leclerc

Les mercredis de 14h00 à 17h00 - Consulter les dates sur le site [www.adil38.org](http://www.adil38.org)



**ADIL / AGENCE  
DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT**

Rappelons que l'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet, gratuit, sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement. L'ADIL 38 est agréée par le Ministère chargé du logement; elle regroupe l'Etat, le Conseil Général, les collectivités locales, Action Logement, les organismes de logements sociaux et d'intérêt général, les établissements de crédit, les professionnels et les associations d'usagers. **Les conseils de l'ADIL sont totalement gratuits.**

### Plantations et élagage en bordure de voie publique

**Pour information :** Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies situés sur leur propriétés en bordure de la voie publique et de la rivière, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles EDF et de téléphone. La responsabilité des riverains en cas d'accident sera engagée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'élagage d'office à la charge du propriétaire après mise en demeure.

En outre, l'article R 116-2 du code de la voirie routière prévoit une contravention de cinquième classe pour avoir en l'absence d'autorisation, établi ou laissé croître des arbres ou des haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier.

### Ambroisie

**Pour rappel :** Au mois de juin, commence la période de croissance de l'ambroisie.

Le pollen de l'ambroisie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques, telles que la rhinite, la conjonctivite, la trachéite, l'asthme, l'urticaire ou l'eczéma.

Les allergies provoquées par le pollen d'ambroisie, commencent en général vers la mi août (lorsque que les fleurs de l'ambroisie libèrent du pollen), et peuvent se prolonger jusqu'en octobre, avec un maximum d'intensité en septembre.

Pour rappel, la période de croissance de l'ambroisie se passe au mois de juin et juillet et la période de floraison au mois d'août et septembre.

**A savoir :** Dans le département de l'Isère, l'arrêté préfectoral n°2000-1572, en date du 7 mars 2000, spécifique à l'ambroisie, prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie, précise :

"...les propriétaires, locataires, ayant-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, (y compris agricoles) ainsi que les gestionnaires des domaines publics de l'État et des collectivités territoriales, et les responsables des chantiers de travaux, sont tenus :

- de prévenir la pousse des plants d'ambroisie,
- de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse l'ambroisie.

En cas de défaillance des intéressés, les Maires sont habilités à faire procéder, aux frais de ceux-ci, à la destruction des plants d'ambroisie."

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)

Journée d'information sur l'Ambroisie  
avec animations pour les enfants  
Samedi 18 juin de 10h à 16h  
au Bois de Chapulay à SEPTÈME

### Dépôts sauvages des déchets de toute nature

Suite aux constatations fréquentes de dépôts sauvages de déchets de toute nature et sur l'ensemble de la commune, un arrêté municipal permanent n°2016-08, en date du 16 février 2016, règlemente désormais, les dépôts sauvages de déchets et d'ordures sur l'ensemble des voies et espaces publics et privés de la commune.

Pour rappel, les dépôts sauvages de déchets de toute nature sur la voie publique, sont interdits et passibles d'une amende.

La déchetterie la plus proche de Chuzelles, est celle de Villette de Vienne, 119 Route du Maupas.

Les conditions d'accès et les horaires se trouvent sur le site internet de la commune de Chuzelles.

### Opération Tranquilité Vacances

Cette année, la Police Municipale de Chuzelles s'associe à la gendarmerie de Chasse sur Rhône pour effectuer des passages aléatoires devant votre domicile, selon la disponibilité du service, pendant votre absence prolongée.

Pour cela, il vous suffit de remplir une fiche Opération Tranquilité vacances au minimum 48h avant votre départ, et de la remettre à la gendarmerie de Chasse sur Rhône, ou en Mairie de Chuzelles aux horaires d'ouverture.

La vigilance entre voisins reste de mise.

### Vol et dégradations

La commune de Chuzelles déplore de nouveau le vol et la dégradation de plusieurs drapeaux français, mis en place sur le monument aux morts (Place de l'Eglise), pour les commémorations du 8-9 et 10 mai 2016.



# VIE DES COMMISSIONS

## Commission Finances : Budget primitif 2016



**fonctionnement**

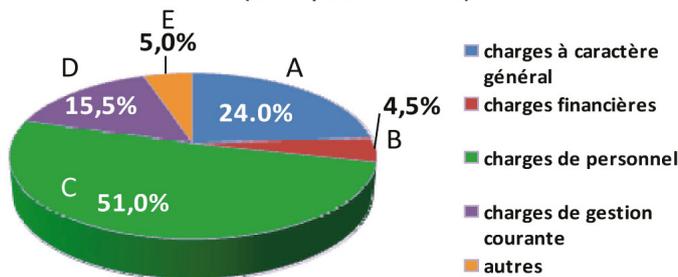
**1 508 470.00 €**



**investissement**

**1 724 197.85 €**

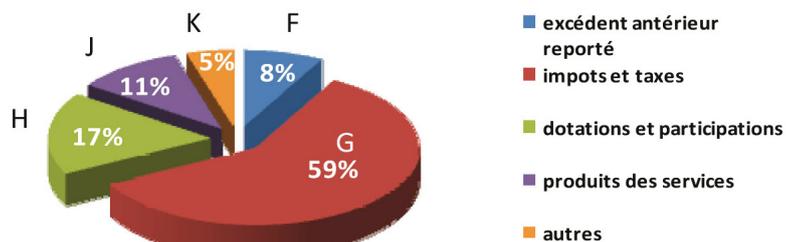
### Répartition prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2016 (hors opération d'ordre)



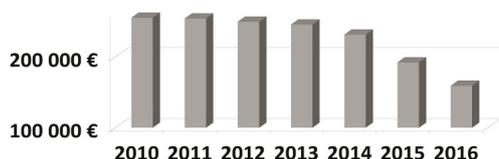
A	charges à caractère général	289 506 €
B	charges financières	54 800 €
C	charges de personnel	616 000 €
D	charges de gestion courante	187 900 €
E	autres	60 264 €

### Répartition prévisionnelle des recettes de fonctionnement 2016

F	Excédent antérieur reporté	120 000 €
G	Impôts et taxes	897 000 €
H	Dotations et participations	260 500 €
J	Produits des services	160 360 €
K	autres	70 610 €



### Evolution des dotations de l'état



### Taux d'imposition des impôts directs

TH (taxe d'habitation)	12.53
TFB (taxe sur foncier bâti)	17.26
TFNB (taxe sur foncier non bâti)	60.42

### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2016

**Travaux d'amélioration Achat matériel**  
130 000 €

**Salle communale terrain, provisions**  
1 200 000 €

**Etudes, programmiste**  
35 000 €

**Éclairage public : Nouveau et mise aux normes**  
70 000 €

# ASSOCIATIONS



## Association Paroissiale

Ste Blandine des Deux Vallées

### Dates des messes à Chuzelles :

- samedi 11 juin 18h30
- samedi 9 juillet 18h30
- samedi 13 août 18h30
- samedi 10 septembre 18h30
- samedi 8 octobre 18h30
- mercredi 2 novembre 19 h messe des défunts
- samedi 12 novembre 18h30
- samedi 10 décembre 18h30
- mardi 13 décembre cérémonie de réconciliation



## Gym Volontaire Chuzelles

### Quelques dates à retenir avant la fin de la saison

- Fin des cours Gym Equilibre : mardi 31 mai 2016
- Fin des cours pour toutes les autres activités : Jeudi 30 juin 2016
- Repas de fin d'année des marcheurs : lundi 27 juin 2016.
- Fête de fin de saison pour tous les adhérents : mercredi 29 juin 2016.

### A noter pour la rentrée !

- Inscriptions Salle du mille-club : lundi 5 septembre 2016 de 14 h à 20 h
- Début des cours : mardi 6 septembre 2016

### NOUVEAUTES 2016

- Un 2ème cours de PILATES le lundi soir (un troisième cours de PILATES toujours le jeudi matin avec Samir)
- Un cours DANCFIT le lundi soir avec Fatiha
- 2 cours enfants le mercredi AM : 1 cours Zumba Kids pour les 5/9 ans et un cours Street Dance pour les 10/13-14 ans
- Une nouvelle activité de plein air (Running) sera sans doute proposée (en cours de discussion) – les personnes intéressées peuvent déjà se faire connaître. Le Bureau souhaiterait également une personne volontaire pour être son correspondant pour cette activité.
- Un cours groupé de Marche Rapide et Marche Nordique « allégée » proposé le lundi.

**Avec nos animateurs : Elisabeth, Fatiha, Irène, Muriel et Samir**

Info : Le bureau de la GV cherche des adhérents volontaires pour devenir son correspondant sur les différents cours. Les dépliants avec les informations et horaires détaillés seront distribués dans votre boîte aux lettres deuxième quinzaine d'août

**Pour nous contacter : [gvchuzelloise38200@yahoo.fr](mailto:gvchuzelloise38200@yahoo.fr)**

**Vous pouvez consulter notre site « [gymvolontairechuzelloise.com](http://gymvolontairechuzelloise.com) »**



zbc illustration



## Football Club de la Sévenne

### LE FC SEVENNE SOUHAITE DÈS LA SAISON 2016-2017 CREER UNE SECTION FEMININE



**Avec l'objectif de développer le football féminin, nous avons la volonté d'engager pour la prochaine saison une équipe U13F.**

- ❖ vous rêvez de pratiquer le football
- ❖ vous êtes nées en 2003 ou 2004

**alors venez nous rejoindre**

**pour de plus amples informations n'hésitez pas à nous contacter :**

**Philippe MOREL (président) ☎ : 06 03 07 61 39 ou Philippe COUDERCHER (responsable sportif) ☎ : 06 08 36 87 75**



## Rugby Club de la Sévenne



**les Menthes du R.C.S  
Essayer, c'est adopter!**

Un sport collectif, avec des valeurs de respect et de convivialité !

Un sport plaisir, à pratiquer ensemble, quelque soit le niveau, confirmée ou moins, beaucoup moins confirmée!

Un sport sans plaquage: un rugby au toucher pour bouger, courir, se dépenser et pour s'amuser !

**Le rugby loisir à la Sévenne,  
un super bon plan à tenter !**

Venez nombreuse, entre membre d'une même famille, entre copines: détente et sport assurés!

◆ **Entraînement le lundi soir à 19h30**  
Terrain « grands jeux » de Luzinay

Pour plus de renseignements, contactez  
le 06 16 70 66 91

Rugby Club de la Sévenne  
Route de la Noyerée - 38 200 LUZINAY



## Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles

### Comme la nature, la musique se réveille aussi avec le printemps !

L'harmonie et l'école de musique de Seyssuel Chuzelles ont enchanté leur public, lors du concert de printemps du 26 mars 2016 à Seyssuel. Plus de deux heures de spectacle, où se sont succédés les extraits musicaux des ateliers de l'école de musique et les interprétations de musiques de films, les plus célèbres, par l'Harmonie. Une belle initiative à renouveler !

La musique se fait encore plus entendre en été... le **concert de fin d'année** de l'école de musique de Seyssuel Chuzelles, sera donné **le 18 juin à Chuzelles**, en fin d'après-midi. Au rendez-vous, exposés de talents musicaux des différents groupes et partage convivial de délices, pour terminer l'année, sur une note sucrée et salée !



Autre rendez-vous à ne pas manquer, la **caravan'jazz** qui fera une halte **le mardi 5 juillet à Seyssuel**, à laquelle l'école de musique participera ! Une nouvelle occasion pour l'atelier Jazz d'expérimenter les joies (et le stress) de la scène comme les pros ! Venez nombreux !

Bel été à tous !



## Centre des 1000 loisirs

Chuzelles Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne

Centre de loisirs intercommunal : Chuzelles, Villette de Vienne, Luzinay, Serpaize, Seyssuel.

Fonctionnement du centre pour l'été à Luzinay (242 rue des Allobroges) :

- Du 6 juillet au 30 juillet 2016
- Du 22 août au 31 août 2016

**Dates des inscriptions :**

- Enfants inscrits les mercredis à l'année, **le mercredi 1er juin 2016, de 16h30 à 18h30**
- Inscriptions à la semaine complète en juillet, **le vendredi 3 juin 2016 de 17h à 20h**
- Inscriptions occasionnelles (2 jours minimum par semaine), **les 6/7/8/9 juin 2016 de 16h30 à 19h**

**HORAIRES À RESPECTER :**

- Accueil à la journée, le matin 7 h30 jusqu'à 9 h.
- Le soir, ouverture du portail à partir de 17 h, **fermeture du centre à 18h20.**

***Nous proposons :***

- un camp du 18 au 22 juillet, pour les enfants de 8 à 12 ans, **camp à la base de loisirs du Lac de Cormoranche-sur-Saône (01).** En voici la [Fiche inscription camp 2016](#), [Présentation du camp](#)
- une semaine sportive, avec **une journée à WALIBI**, du 25 au 29 juillet 2016. Pour tous les participants à ce stage de 5 jours : **une trottinette freestyle offerte !!!**
- un centre de loisirs pour les enfants, 3/5 ans - 6/7 ans - 8/9 ans à la journée.

- Une section ados ...



**[rendez-vous sur le site du centre : centremilleloisirs.fr](http://centremilleloisirs.fr)**



## Sou des écoles



# VIDE GRENIER

## Dimanche 18 Sept

7h à 18h – au stade

(Installation dès 6h30) - 2,5€/m linéaire - Buvette, sandwiches

Conformément à l'autorisation préfectorale, une pièce d'identité est exigée

Pour tout renseignement, écrivez à l'adresse suivante : [soucoles.chuzelles@free.fr](mailto:soucoles.chuzelles@free.fr)



La **kermesse** aura lieu **vendredi 24 juin**  
à partir de 17h dans la cour de l'école.

Pensez à réserver vos repas avant le 17/06 !

Pour tout renseignement, écrivez à l'adresse suivante :

[soucoles.chuzelles@free.fr](mailto:soucoles.chuzelles@free.fr)



## Association des Parents d'Elèves

### Les Activités de l'Association de Parents d'Elèves de Chuzelles

#### Finalisation de la Charte Ecole-Famille

- Après deux réunions de travail : charte finalisée!
- Diffusée dans les cahiers, elle définit les liens et relations entre les différents acteurs et partenaires du monde éducatif.
- Elle sera jointe aux futurs livrets d'accueil des nouveaux enfants scolarisés.

#### Réalisation d'un questionnaire Activités Périscolaires

- Pour connaître les opinions des parents et enfants sur les Activités Périscolaires, en place depuis 2 ans
- Diffusé à l'ensemble des familles.
- L'analyse des résultats permettra de formuler des propositions d'amélioration.

#### Participation des parents élus au prochain conseil d'école

- Prochaine date : 06/06/2016 à 18h00
- Faites remonter vos questions sur notre mail
- Les comptes-rendus sont diffusés à nos adhérents et affichés à l'école

#### Rencontres avec la mairie

- Différents dossiers de fond seront évoqués avec les élus.
- Retour sur les résultats du questionnaire Activités Périscolaires

Les membres de l'APE sont à votre disposition pour toute question.  
N'hésitez pas à nous solliciter, directement ou par mail : [apecchuzelles@gmail.com](mailto:apecchuzelles@gmail.com)



# Association des Commerçants et Artisans de Chuzelles



## A.C.A.C



L'Association des Commerçants et Artisans de Chuzelles organise son **concours de pétanque** le **SAMEDI 11 JUIN** au stade de Chuzelles.

En doublette, Inscription sur place 10euros à partir de 13h.

Chaque participant recevra une récompense, nous vous proposons sur place une buvette à partir de midi : hot-dog, frites et barbecue le soir.



Cette année nous avons prévus des **jeux pour les enfants** gratuits.



Et une **tombola** avec de nombreux lots.

----->Toute l'équipe de l'A.C.A.C souhaite que ce moment soit festif !!

## Association Familiale Rurale

L'AFR recherche encore une ou deux personnes bénévoles supplémentaires pour l'**accompagnement scolaire**, surtout à partir de Septembre.

Les personnes constituant l'équipe actuellement en place ont quelquefois besoin de prendre leur Mercredi après-midi pour divers rendez-vous personnels et le nouveau recrutement permettrait de faciliter la disponibilité de chacun.

**Objectif de l'accompagnement :** Aider les enfants :

- à comprendre ce qui leur est demandé et à améliorer leur organisation,
- à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans certaines matières,

Cette action ne vise pas à faire le travail des enseignants, ni celui des enfants, mais se veut une contribution au service de l'épanouissement de l'élève dans sa scolarité.

Toutes les personnes souhaitant contribuer à cette action, même ponctuellement, sont les bienvenues. Le renforcement de notre potentiel ne peut que permettre de consacrer plus de temps à chaque enfant.

**Accueil des enfants :** Le mercredi après-midi de 16h30 à 18h salle des Poletières.

**De plus si vous souhaitez nous rejoindre au sein de notre association vous pouvez contacter les présidents:**

**Christian CHANAL** au 06 85 66 64 15 ou **Philippe MOREL** au 06 03 07 61 39



# ADMR INTERCOMMUNALE

Responsable village : Marie-Claude BONNET

Notre service regroupe les communes de CHUZELLES, SERPAIZE, LUZINAY, VILLETTE DE VIENNE, SEPTÈME, SEYSSUEL, ST JUST CHALESSIN.

**Notre bureau est situé à VILLETTE DE VIENNE - 284, rue de la Forge - Tel : 04 74 57 91 31**

## QUE FAIT-ON DANS L'ASSOCIATION DONT L'ENGAGEMENT EST QUOTIDIEN ?

L'association s'adresse à tout public ayant besoin d'un coup de main à long terme ou passager : personnes en activité, retraités, malades, handicapés, personnes dépendantes.

Le personnel : aides à domiciles, auxiliaires de vie ou TISF (techniciennes d'intervention sociale et familiale) pour les familles avec enfant de moins de 16 ans. La garde d'enfants à domicile est souvent une très bonne solution.

Des prises en charges sont étudiées par le département (APA), la CARSAT, les caisses de retraite, les mutuelles, la CAF. Le reste à charge de la famille ou de la personne aidée est déductible des impôts, hauteur de 50%.

Cette année encore les 12 bénévoles ont assuré avec la présidente Marie Thérèse CARRET leur responsabilité dans chaque village : pour CHUZELLES Marie-Claude BONNET.

Le travail fourni gratuitement par les bénévoles permet de garder un prix de l'heure compétitif mais surtout il permet un contact humain avec nos clients.

**Notre prochaine assemblée générale est à VILLETTE DE VIENNE**

**LE VENDREDI 3 JUIN, 20 H30**

Elle nous permettra de faire le point sur nos activités, sur le bilan financier.

## CONSEILS MUNICIPAUX

# MUNICIPALITÉ

## Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 25/05/16

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRESENTS** : Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGOR DUMOUT, H. JANIN, P. ALLARD, A. GRANADOS, A. GRES, D. BUTHION, M. DELORME, G. GONIN, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, H. FANJAT, J. SOULIER, E. BONNARDEL.

**EXCUSES** : MT. ODRAT (pouvoir à M. PELAGOR-DUMOUT), D. MEZY (pouvoir à H. JANIN), M. PESENTI (pouvoir à P. ALLARD).

**ABSENT** : N. HYVERNAT - **SECRETAIRE** : I. MAURIN

### **D020 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA PROMESSE DE VENTE POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN POUR LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE ET FESTIVE :**

Le projet de construction de la salle culturelle, sportive et festive nécessite l'achat d'un terrain. Après avoir analysé les différents scénarii résultant de la concertation et suite aux rendez-vous avec les propriétaires fonciers, l'emplacement retenu se situerait sur la parcelle cadastrée A 3374 pour une surface d'environ 7 000 m<sup>2</sup>. Cette parcelle classée actuellement en zone Ap fera l'objet d'une déclaration de projet pour être classée en zone U indicé au regard du PLU.

Suite à la consultation du service des Domaines et des discussions avec le propriétaire de ladite parcelle, un accord de principe a été émis pour fixer le montant de l'acquisition à 115 000 €.

La parcelle étant actuellement cultivée par un fermier, il convient de fixer le montant de l'indemnité d'éviction lui incombant : 0.698 €/m<sup>2</sup> (fixé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère) et le montant de l'indemnité pour « pertes

d'aides à caractère économique » correspondant à trois fois la valeur du DPU. La valeur du DPU n'est pas connue du fermier à ce jour, elle lui sera directement notifiée par la Direction Départementale des Territoires.

*Adoptée par 16 voix pour et 2 absentions (Hervé FANJAT et Julia SOULIER)*

### **D021 : LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE ET FESTIVE :**

La commune souhaite s'engager dans la construction d'une salle d'animation culturelle, sportive et festive. Celle-ci est aujourd'hui une nécessité, compte tenu de l'évolution de la population, des besoins, et afin de créer des locaux adaptés aux différentes circonstances.

Pour définir la vocation de l'équipement, la commune a souhaité mener une démarche participative et à associer les habitants, les associations et les écoles en phase de programmation. Les différents temps d'échange ont donné lieu à une synthèse des besoins exposés lors de la réunion de municipalité du 16 décembre 2015 et en réunion publique le 1er février 2016.

Le futur équipement sera polyvalent. Il devra permettre dans des conditions confortables, l'organisation de grands repas festifs, d'événements culturels, d'événements institutionnels, et la pratique d'activités sportives dites « douces »

Le pré-programme établi par le cabinet Initial Consultant qui a conduit cette concertation a permis de définir les besoins en terme de surfaces, de lieu et de fonctionnalités. Ces besoins ont été présentés et discutés lors de la réunion de municipalité du 18 mai 2016.

Le site d'implantation du futur équipement est situé dans le centre-village.

### Suite

La surface de la parcelle est d'environ 7 000 m<sup>2</sup>. L'équipement compte une Surface Dans Œuvre (SDO) de 850 m<sup>2</sup> environ. Les espaces extérieurs le concernant représentent une surface d'environ 4000 m<sup>2</sup> (préau, parvis, parkings, abords paysagers.)

Le montant prévisionnel des travaux comprenant le bâtiment, les espaces extérieurs et les équipements intérieurs s'élève à 1 800 000 € HT. A ce montant prévisionnel s'ajouteront les différentes missions nécessaires à la construction de ce bâtiment : contrôle sécurité, sondages, géomètres, ...

Au vu du montant estimé du projet, il y a lieu de retenir la procédure du concours restreint de maîtrise d'œuvre (...) pour le choix d'une équipe chargée de la conception et du suivi de réalisation de l'équipement. Ce concours sera déroulé en deux temps; trois candidats maximum seront admis à présenter une offre après avis du jury,

Le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve les principes de l'opération

Article 2 : arrête l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 1 800 000 € HT

Article 3 : prend acte du lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre

Article 4 : désigne la composition du jury de la façon suivante :

- président du Jury : Marielle MOREL, Maire,
- trois membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres: D.MEZY, H.JANIN, M.DELORME,
- trois personnes qualifiées

Art.5 : autorise Mme le Maire à verser à chacun des trois candidats une indemnité forfaitaire maximale de 10 000 € HT, le lauréat se voyant déduire cette somme du montant de ses honoraires

Art.6 : autorise Mme le Maire à verser une indemnité forfaitaire max. de 500 € TTC par journée de présence aux personnes qualifiées, membres du jury.

Par 16 voix pour et 2 absents (Hervé FANJAT et Julia SOULIER)

#### **D022 : MUTUALISATION DE SERVICES AVEC VIENNAGGLO : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PAPIER.**

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté par ViennAgglo et afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à ViennAgglo pour lancer un marché de fourniture de papiers en groupement de commandes pour une durée d'un an reconductible une fois un an. Le marché se décompose en 3 lots selon le type de papiers.

Chaque membre du groupement s'engage à signer les marchés à hauteur de ses besoins propres.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **D023 : ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DU MILLE CLUB, APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Lors de la séance du 10 février 2016, le conseil municipal a pris acte à l'unanimité de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération. Il était précisé que ce chiffrage serait à nouveau présenté après réalisation des études par le maître d'œuvre du SEDI et avant tout démarrage des travaux.

Ces études ayant été réalisées, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- prix de revient global de l'opération : 57 984 €
- financements externes : 14 633 €
- participation de la commune : 43 350 € (dont 1 926 € participation frais SEDI et 41 424 € pour contributions aux investissements).

Le paiement s'effectuera en trois versements. La commune récupérera via le FCTVA environ 9 000 €.

Par 16 voix pour et 2 absents (Hervé FANJAT et Julia SOULIER), le Conseil Municipal prend acte et autorise Mme le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

#### **D024 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE – SEDI.**

Ce service permet de bénéficier d'une analyse et d'un suivi personnalisé de consommation d'énergie des bâtiments publics. Cette assistance technique permet aux collectivités d'obtenir un avis et des conseils neutres et objectifs.

Après avoir établi un diagnostic énergétique précis du patrimoine bâti et de l'éclairage public de la commune, il convient de mettre en œuvre un certain nombre d'actions correctrices permettant à la commune d'une part de réaliser des économies sur ses dépenses et d'autre part de maîtriser ses consommations énergétiques dans un esprit de responsabilité écologique.

Les techniciens sont mutualisés par le SEDI pour agir auprès de plusieurs communes. L'équipe C.E.P. réalise le suivi énergétique des bâtiments communaux et apporte des préconisations techniques pour les systèmes énergétiques et l'isolation.

La participation des collectivités bénéficiaires a été fixée par décision du bureau à 1.09 € par an et par habitant. Le dernier chiffre du recensement de la commune est de 2 063 habitants.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **D025 : BAIL PRECAIRE PROFESSION PARAMEDICALE :**

Le bail professionnel qui lie la commune à un masseur-kinésithérapeute d'une durée de 6 ans arrive à échéance le 15 juin 2016.

La commune par courrier en date du 14 octobre 2015 a informé le locataire des lieux de son souhait de ne pas renouveler ce bail. Les travaux d'accessibilité de cet Etablissement Recevant du Public n'ont pas été envisagés, la commune n'ayant pas encore décidé du devenir de ce bâti. Le locataire a sollicité une demande de prolongation de bail pour une période d'un an à compter du 14 juin 2016, le temps de la construction par ses soins d'un local professionnel sur la commune de Chuzelles.

Un bail précaire d'une durée d'un an sera signé entre les deux parties.

Différents éléments du bail sont abordés, il est décidé de fixer le montant du loyer au prorata de la surface des locaux. Le montant de 8 €/m<sup>2</sup> est retenu.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **D026 : CINE ETE 2016, AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE**

L'opération « ciné été » co-organisée par ViennAgglo et la ville de Vienne est reconduite cet été en partenariat avec la commune de Villette-de-Vienne, la projection du film « ZOOTOPIE » aura lieu le lundi 29 août 2016 à Chuzelles.

La participation financière (inchangée depuis 2013) est répartie également entre les deux communes de la façon suivante :

- coût du projectionniste : 640 € soit 320 € par commune
- coût de location du matériel numérique : 150 € soit 75 € par commune

Le coût de l'opération d'un montant de 395 € sera réglé directement aux prestataires

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **D027 : CIRCUIT VTT INTERCOMMUNAL, AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION**

Afin de garantir la continuité du cheminement VTT sur un circuit intercommunal, une convention doit être passée afin de permettre l'ouverture au public d'une portion de sentier sur différentes parcelles privées.

Les parcelles cadastrées sont exclusivement ouvertes à la fréquentation, dans un but de promenade et de découverte, de randonneurs pédestres et VTT ainsi qu'à la circulation des véhicules des propriétaires. L'autorisation de passage reste précaire et ne constitue pas la reconnaissance d'un droit de passage ou de servitude quelconque.

Par 16 voix pour et 2 absents (Hervé FANJAT et Julia SOULIER), le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention quadripartite entre le Président de ViennAgglo, le Président du Club Viennois d'Animation Cyclistes, les propriétaires, la commune.

## Extrait de compte-rendu du conseil municipal du 06/04/16

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, M. PELAGORDUMOUT (arrivée à 19H50), MT. ODRAT, D. MEZY (arrivé à 19H50), H. JANIN, A. GRANADOS, A. GRES, I. MAURIN, F. VALOT, A. GODET, H. FANJAT, J. SOULIER, M. DELORME, P. ALLARD, N. HYVERNAT, M. PESENTI.

EXCUSE(S) : G. GONIN (a donné pouvoir à H. JANIN), D. BUTHION (a donné pouvoir à F. VALOT).

ABSENT(S) : E. BONNARDEL - SECRETAIRE : MT. ODRAT

**D012 : ACQUISITION FONCIÈRE EN ZONE HUMIDE DES SERPAIZIÈRES – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE DANS LE CADRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS).**

Par délibération du 3 décembre 2014, Madame le Maire avait été autorisée à signer une promesse d'achat avec la SAFER pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée B317, classée en zone Naturelle et située dans le périmètre de la zone humide des Serpaizières, labellisée ENS par le département de l'Isère le 16 novembre 2015.

L'acte de vente définitif a été signé le 16 mars dernier pour un montant de 6 765 € assortis de 387 € de frais de portage, soit un montant total d'acquisition de 7 152 € auxquels seront ajoutés les frais d'acte estimés à 1 550 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la participation financière du département de l'Isère dans le cadre des ENS pour l'acquisition de cette parcelle

à l'unanimité

**DELIBERATION N° 013 : CHANGEMENT D'EXPLOITANT A LA CARRIERE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La SAS Roger Martin Rhône Alpes, filiale du groupe Roger Martin, exploite la carrière, située au lieu-dit Côte Renard.

La SAS RMG, autre filiale du groupe Roger Martin, s'est portée acquéreur de l'exploitation de la carrière à compter du 1er janvier 2016.

Le dossier de transfert a été transmis en préfecture de l'Isère.

à l'unanimité, avis favorable au changement d'exploitant de la carrière

**D014 : MUTUALISATION DE SERVICES AVEC VIENNAGGLO : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES LEGIONNELLES**

L'arrêté du 1er janvier 2010 oblige les collectivités publiques à effectuer des contrôles réglementaires pour le suivi de la présence de légionnelle dans les réseaux d'eau chaude sanitaire des leurs établissements recevant du public (ERP).

Le gestionnaire de l'ERP doit pouvoir, à la demande des autorités sanitaires, fournir la preuve qu'il a mis en place une surveillance et qu'il s'est donné les moyens de maintenir une concentration en légionnelle inférieure à la valeur indiquée dans l'arrêté.

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté par ViennAgglo, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à ViennAgglo pour lancer un marché de contrôle légionnelle en groupement de commandes. Chaque membre du groupement s'engage à signer les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à engager les procédures nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes.

à l'unanimité

**D015 : TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2016**

Suite à la réunion de municipalité du 16 mars 2016 à laquelle l'ensemble des élus a été convié, les taux proposés pour l'année 2016 sont les suivants:

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe habitation TH	12.56 %	12.56 %
Taxe foncière sur le bâti TFB	16.26 %	17.26 %
Taxe foncière sur le non bâti	60.42 %	60.42 %

Après avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 voix contre (H. FANJAT, J. SOULIER, N. HYVERNAT), le Conseil Municipal décide de l'application des taux d'imposition ci-dessus

**D016 : COMMERCES DE PROXIMITÉ : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA RÉALISATION DE TRAVAUX - CADRE DU FISAC**

Depuis 2013, la commune participe au dispositif européen FISAC (Fonds d'Intervention et de Soutien pour les Artisans et les Commerçants) porté par ViennAgglo, qui soutient les commerces de proximité pour le financement de travaux d'accessibilité, de sécurité et de modernisation de devantures/vitrines.

Les commerces concernés sont ceux implantés en centre village. La subvention est répartie de la manière suivante : 15% de ViennAgglo, 15% de la commune, 25% de l'Etat, pour un montant maximum de 15 000 € de dépenses éligibles. Le budget total alloué, reconduit pour la période 2015/2017, est de 10 000€ répartis également entre la commune et ViennAgglo, soit 5 000€ pour chaque collectivité.

Début janvier 2016, une demande de subvention a été déposée par le propriétaire de la boulangerie pâtisserie du Belvédère pour des travaux de rénovation et d'accessibilité PMR d'un montant total de 16 841.31 € HT. Le comité de pilotage a proposé d'octroyer une participation de 8223 €, décomposée comme suit :

- 2250 € pour la commune
  - 2250 € pour ViennAgglo
  - 3723 € pour l'Etat au titre du FISAC
- (8618.31 € restant à la charge du propriétaire de la boulangerie.)

Dans le cadre du FISAC, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de 2 250 € correspondant à la participation communale

Accepté à l'unanimité

**D017 : CHARTE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL 2015-2019 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le schéma de développement commercial 2015-2019 actualisé par ViennAgglo, définit les orientations stratégiques du territoire selon 3 axes :

- Conforter le maillage du territoire notamment pour la desserte de proximité,
- Renforcer la commercialité et l'attractivité du centre-ville,
- Maitriser le développement commercial des sites à enjeu.

Pour permettre une déclinaison communale de ces orientations, les élus ont travaillé à l'élaboration d'une charte de développement commercial. Cette charte est le socle permettant d'assurer un développement homogène de l'ensemble des communes du pays viennois, en recherchant un équilibre entre les différents pôles commerciaux. La commune de Chuzelles dispose d'un pôle de proximité situé en centre village (commerces du Belvédère et futurs commerces des Terrasses de Caucilla).

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la charte.

La compétence commerce étant partagée entre ViennAgglo et les communes, il est précisé que cette charte a été délibérée en conseil communautaire le 24 mars dernier.

à l'unanimité, validation de la charte

### Suite

#### **D018 : GARANTIE D'EMPRUNT À ADVIVO POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Le bailleur social Advivo sollicite la commune afin d'obtenir une garantie d'emprunt couvrant les différents prêts qu'il a consenti pour l'achat de vingt logements sociaux auprès du promoteur European Homes sur le site des Terrasses de Caucilla.

- Article 1 : la Commune cède sa garantie à hauteur de 35% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 200 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 4 lignes est destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 20 logements, située rue du Verdier.

- Article 2 : fixe les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt (voir délibération complète)

- Article 3 : fixe les conditions de la garantie :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

*Adoptée par 17 voix pour et 1 abstention (H. FANJAT)*

#### **D019 : LUDOMOBILE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA MJC DE VIENNE.**

La commune accueille le ludomobile depuis 2013, ce service itinérant de la MJC de Vienne se déplace sur la commune chaque mois. Il est ouvert à tous, assistantes maternelles de la commune, enfants et élèves mais aussi aux adultes. Le prix de l'adhésion annuelle est de 16 € par famille (ou par assistante maternelle). La commune adhère au service ce qui permet à l'ensemble des élèves de l'école primaire de s'y rendre chaque mois dans le cadre scolaire ou périscolaire (NAP) ; le coût annuel de l'adhésion pour la commune s'élève à 30 €.

Une convention avait été conclue avec la MJC en 2014 pour 5 ans. Le projet d'avenant n'entraîne aucune modification de la convention de 2014 si ce n'est la présence minimum de 2 bénévoles par journée qui aident à la mise en place du ludomobile et la conclusion d'une convention de bénévolat avec ces personnes.

L'avenant à la convention est conclu pour une durée d'un an, reconductible tacitement au 1er septembre de chaque année.

*à l'unanimité*

#### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2121-22 CGCT)**

#### **Décision du Maire n° 2016/02 : Mise à disposition temporaire d'une salle communale à l'association « Club de danse sportive et moderne de Vienne (CDSM) » de Vienne**

En raison de l'impossibilité pour l'association CDSM de Vienne d'utiliser ses locaux détruits par un incendie en février 2016 et afin de permettre à l'association de poursuivre ses cours et activités dans le secteur le temps de la reconstruction de leurs locaux, la commune a décidé de mettre à disposition de l'association la salle du Mille Club les mercredis après-midi de 13H30 à 17H45.

La mise à disposition est consentie à titre gracieux du 02 mars 2016 au 29 juin 2016. Les modalités et conditions de la mise à disposition ont été définies dans une convention.

#### **Décision du Maire n° 2016/03 : Aménagements sécuritaires RD123A - Missions Etudes Préliminaires (EP) et Etudes d'Avant-Projet (AVP)**

La commune souhaite procéder à des aménagements sécuritaires sur la rue de Vienne (RD123A) par le traitement et la sécurisation des carrefours. Afin d'effectuer les études préliminaires et les études d'avant-projet, un cahier des charges a été rédigé et 3 bureaux d'études ont été consultés.

L'offre du groupement composé de M. Franck VIOLLET, architecte paysagiste et du bureau SED-IC agence Rhône Gier, mandataire du groupement, a été jugée la mieux disante (40 % prix / 60% valeur technique) pour un montant de 2630 € HT (3156 € TTC) décomposé comme suit :

- Etudes préliminaires : 1190 € HT (1428 € TTC),  
- Etudes d'Avant-Projet (AVP) : 1440 € HT (1728 € TTC)

Le délai de réalisation des études est de 8 semaines.

#### **Décision du Maire n° 2016/04 : Cession à titre onéreux d'un bien communal**

En raison de sa vétusté et du caractère onéreux de son entretien le véhicule communal Renault Kangoo immatriculé 915AXG38, acheté en 1998 a été cédé à la carrosserie Garage Malka, sise à Simandres (Rhône), qui a été consultée et a proposé une offre d'acquisition du véhicule d'un montant de 300 € TTC.

Le véhicule a été déposé au Garage Malka. Il est précisé que le véhicule est cédé à l'acheteur professionnel en l'état, les éventuelles réparations lui incomberont. Le véhicule cédé sera retiré de l'inventaire des biens communaux. Il sera également soustrait des biens communaux à assurer ; il appartiendra à l'acheteur de souscrire une police d'assurance.

#### **Décision du Maire n° 2016/05 : Projet de construction d'une salle d'animation culturelle, sportive et festive - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - faisabilité et programmation Affermissement de la tranche conditionnelle 1**

RAPPEL : La commune de Chuzelles a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir la faisabilité et d'arrêter un programme pour son projet de construction d'une salle municipale. Le marché a été attribué au groupement composé de la société INITIAL Consultants et de la société DICOBAT. Il s'agit d'un marché à tranches (par missions)

- Tranche ferme (phase préalable de faisabilité et pré-programmation architecturale, urbaine et paysagère de la construction accompagnée d'un volet animation de la concertation des utilisateurs) : 11 750 € HT (14 100 € TTC)

- Tranche conditionnelle n° 1 (phase de programmation architecturale détaillée) : 4 900 € HT (5880 € TTC)

- Tranche conditionnelle n° 2 : (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre) 5 350 € HT (6420 € TTC)

Soit un total de : 22 000 € HT (26 400 € TTC)

L'attribution du marché pour les 3 tranches et l'affermissement de la tranche ferme ont été notifiées au titulaire le 08 juillet 2015. Un compte rendu de la décision avait été fait en séance du conseil du 24 juin 2015. Les missions de la tranche ferme ont été réalisées en intégralité et sans surcoût : 14 100 € ont été réglés sur le budget 2015.

La tranche conditionnelle 1 est affermée pour un montant de 4 900 € HT, soit 5880 € TTC.

L'affermissement de la tranche conditionnelle 2 fera l'objet d'une décision du Maire ultérieure.

Les compte-rendus de conseils sont disponibles en version intégrale sur le site internet de la mairie ou sur demande au secrétariat

## Commissions municipales et intercommunales

A ce jour, le conseil Municipal est composé comme suit :

Mme le Maire : Marielle MOREL  
1er Adjoint : Muriel PELAGOR DUMOUT  
2ème Adjoint : Didier MEZY  
3ème Adjoint : Marie-Thé ODRAT  
4ème Adjoint : Hubert JANIN

**Conseillers Municipaux :** Dominique BUTHION, Annie GODET, Alain GRANADOS, Ariane GRES, Isabelle MAURIN, Frédéric VALOT, Hervé FANJAT, Julia SOULIER, Michel DELORME, Patrick ALLARD, Nicolas HYVERNAT, Martine PESENTI, Gilbert GONIN, Edith BONNARDEL.



### LES COMMISSIONS COMMUNALES :

Les commissions municipales sont des groupes de travail qui couvrent tous les domaines de l'action communale. Elles examinent et donnent leur avis sur les projets qui seront présentés au vote du conseil municipal. Le maire est président de toutes les commissions.

#### **BUDGET FINANCES**

Marielle MOREL  
Patrick ALLARD  
Hervé FANJAT  
Gilbert GONIN  
Alain GRANADOS  
Frédéric VALOT

#### **TRAVAUX - VOIRIE**

Didier MEZY (Travaux)  
Hubert JANIN (Voirie)  
Dominique BUTHION  
Michel DELORME  
Isabelle MAURIN  
Frédéric VALOT

#### **AFFAIRES SOCIALES**

Muriel PELAGOR-DUMOUT  
Patrick ALLARD  
Annie GODET  
Nicolas HYVERNAT  
Marie-Thé ODRAT  
Martine PESENTI

#### **COMMISSION DU C.C.A.S.**

Marielle MOREL  
Robert FRANCE  
Michèle GARDAIS  
Annie GODET  
Roger JAMAIS  
Chantal MARLIER  
Marie-Thé ODRAT  
Muriel PELAGOR-DUMOUT  
Julia SOULIER

#### **INFORMATION ET COMMUNICATION**

Muriel PELAGOR-DUMOUT  
Annie GODET  
Alain GRANADOS  
Ariane GRES  
Nicolas HYVERNAT  
Isabelle MAURIN  
Marie-Thé ODRAT

#### **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

Marie Thérèse ODRAT  
Edith BONNARDEL  
Dominique BUTHION  
Martine PESENTI  
Isabelle MAURIN  
Julia SOULIER

#### **ANIMATION SPORT ET CULTURE**

Muriel PELAGOR-DUMOUT  
Hubert JANIN  
Gilbert GONIN  
Dominique BUTHION  
Ariane GRES  
Julia SOULIER  
Isabelle MAURIN  
Frédéric VALOT

### LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

#### **Syndicat intercommunal Eaux du Nord de VIENNE :**

Titulaires : Hubert JANIN et Dominique BUTHION  
Suppléants : Isabelle MAURIN et Frédéric VALOT

#### **Syndicat Rivières des 4 vallées :**

Titulaires : Gilbert GONIN et Dominique BUTHION  
Suppléants : Marielle MOREL et Alain GRANADOS

#### **Syndicat réalisation centre d'aide par le travail :**

Patrick ALLARD et Muriel PELAGOR DUMOUT

#### **Syndicat Energie38:** Alain GRANADOS et Ariane GRES

#### **Syndicat intercommunal Sports et Loisirs de la Sevonne :**

Titulaires : Muriel PELAGOR DUMOUT et Annie GODET  
Suppléants : Ariane GRES et Edith BONNARDEL

**PARFER :** Marielle MOREL et Alain GRANADOS

**SICOGEC :** Marie Thé ODRAT et Isabelle MAURIN

**ADMR:** Muriel PELAGOR DUMOUT

#### **Correspondant Préfecture Isère :**

Défense : Hubert JANIN  
Sécurité routière : Dominique BUTHION

### LES COMMISSIONS THEMATIQUES DE VIENNAGGLO

**Economie :** Marielle MOREL

**Finances :** Marielle MOREL

**Transports et Déplacements :** Alain GRANADOS et Ariane GRES

**Cohésion Sociale :** Annie GODET, Patrick ALLARD et Martine PESENTI

**Equipements Sportifs :** Frédéric VALOT et Annie GODET

**Habitat :** Muriel PELAGOR DUMOUT et Patrick ALLARD

**Environnement :** Hubert JANIN, Frédéric VALOT

**Petite enfance Age de la vie :** Marie-Thé ODRAT et Muriel PELAGOR DUMOUT

**Voiries communautaires-Travaux :** Didier MEZY, Isabelle MAURIN et Michel DELORME

**Evènements culturels et sportifs :** Isabelle MAURIN et Ariane GRES

**Assainissements rivières :** Dominique BUTHION

JAZZ A VIENNE

# CARAVAN' JAZZ

2016

THE STEADY ROLLIN' MEN  
BLUES ROCK

+ DJ HARRY COVER  
100% REPRISES

**ENTRÉE LIBRE**

CONCERT DÉJÀ 19h, AVEC EN PREMIÈRE PARTIE

Le Fabrik à Groppe / Le Feeling Band / Le Big Band Jazz de Rive de Gier /  
Le S.I.M / l'École de Musique de Serres-Chazelles / Seb'of Myriam / CYRO  
CO / FAME / Ragh & Toulon / Le Combo Blues du Conservatoire de Vienne.



JEUDI 30 JUIN  
Chéras-Ambelain / Place des Écoles

VENREDI 1<sup>er</sup> JUILLET  
Serpaize / Place de la Mairie

MARDI 5 JUILLET  
Seyssuel / Stade des Cures

MERCREDI 6 JUILLET  
Pont-Évêque / Place de la Mairie

JEUDI 7 JUILLET  
Molliens-Désourte / Place de la Poste

VENREDI 8 JUILLET  
Saint-Romain-en-Gal / La Barot

www.jazzavienne.com

ViennAgglo | Vienne | Serres-Chazelles | Ambérieu-en-Bugey

**CARAVAN' JAZZ**  
Vendredi 1er juillet  
à Serpaize

ou Mardi 5 juillet  
à Seyssuel (avec la  
participation de l'école de  
musique de Chuzelles-Seyssuel)



**FEU  
D'ARTIFICE**  
Mercredi 13 Juillet  
à Luzinay



AVIS DE RECHERCHE

SI VOUS LE CROISEZ,  
N'INTERVENEZ PAS SEUL,  
CONTACTEZ LA POLICE

Une folle histoire de complot et de corruption...  
Avec des animaux.

Disney  
**ZOOTOPIE**  
LE 17 FÉVRIER, AU CINÉMA

2016

# Ciné été

24<sup>e</sup> édition

Du 24 juin au 30 août

À Vienne et en Pays Viennois

ACCÈS  
LIBRE &  
GRATUIT



Ciné été Venez en famille!

ViennAgglo | Vienne

**CINÉ-ÉTÉ**  
"ZOOTOPIE"  
Lundi 29 Août  
à Chuzelles  
(cour de l'école)